

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	23 (1894)
Heft:	12
Rubrik:	Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MUSÉE PÉDAGOGIQUE FRIBOURG

La Direction du *Musée pédagogique* a l'honneur d'aviser les autorités scolaires et le corps enseignant, que les locaux du dit Musée, situés à côté de la Préfecture, sont ouverts *gratuitement*, les jours d'œuvre (sauf le mardi) de 9 heures à midi et de 2 à 3 heures.

Les locaux sont chauffés.

On peut obtenir en communication la plupart des ouvrages portés au Catalogue, lequel est délivré gratuitement.

(*Communiqué.*)

AVIS

Le **Musée pédagogique** enverra gratuitement à toutes les écoles qui lui en feront la demande : 1^o Une lithographie coloriée de la catastrophe de chemin de fer de Mœchenstein ; 2^o une lithographie en noir de l'éboulement de Zoug, offertes par l'Institut artistique Orell Füssli, à Zurich ; 3^o Le catalogue du Musée pédagogique.

La Direction du Musée.

CORRESPONDANCE

Compte rendu de la Conférence des instituteurs du IV^e arrondissement

A FRIBOURG, LE 12 NOVEMBRE 1894

Le 12 novembre, les instituteurs du IV^e arrondissement ont eu leur conférence d'automne, au Pensionnat, à Fribourg. Le matin, les chanteurs avaient eu la quatrième répétition de chant, prévue par le règlement, et à 1 heure de l'après-midi, tous les régents de l'arrondissement se trouvaient réunis en séance officielle, sous la présidence de M. l'inspecteur Perriard.

Après la prière d'usage, l'assemblée procède à la nomination d'un nouveau secrétaire, pour remplacer M. Corminboeuf, appelé dernièrement au poste d'instituteur à La Tour-de-Trême.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à ses chers instituteurs. Quelque regret que nous en éprouvions, nous ne reproduirons pas ici ses excellentes paroles, et nous passons sans autre aux tractanda de notre modeste réunion.

1^o Les questions mises à l'étude sont les suivantes :

- a) *L'hygiène à l'école primaire.*
- b) *Introduction dans nos écoles du carnet d'épargne scolaire. — Avantages et inconvénients. — Mode d'organisation de cette institution !*

La première de ces questions est proposée au corps enseignant par la Société d'éducation, et la seconde par M. l'inspecteur lui-même, qui considère l'épargne scolaire comme une chose fort importante en éducation.

Les travaux sur ces deux questions devront être envoyés à M. l'Inspecteur pour le 1^{er} février 1895 au plus tard.

2^o M. le Président nous indique après cela les chants que nous devrons étudier avec nos élèves pendant le semestre d'hiver. Ce sont les 7, 17, 49, 54, 61, 73, 122 du *Recueil du Valais*. Il est en outre nécessaire d'apprendre le « plain-chant » aux enfants des écoles ; cela rentre du reste aussi dans le programme primaire. Ici, un incident est soulevé :

M. Bæchler, instituteur, à Villars-sur-Glâne, voudrait qu'une certaine latitude fût laissée à chaque instituteur pour l'étude du chant ; car, dit-il, la méthode de Zurich, enseignée à Hauterive pendant le Cours normal, ne permet pas d'aborder pendant les premières années des chants au diapason trop étendu. Il faut, autant que possible, exclure les tons trop graves ou trop aigus.

« Votre observation, répond M. l'Inspecteur, est en partie fondée, mais l'on ne peut s'arrêter trop à cela, dans un arrondissement où quelques instituteurs seulement ont assisté au Cours normal. Au surplus, je ferai en sorte que, dans nos prochaines conférences, chacun de vous puisse profiter des nouvelles méthodes enseignées à Hauterive. Quoi qu'il en soit, je vous verrai à l'œuvre, et mon intention n'est nullement de vous restreindre d'une manière absolue dans un cercle que vous ne puissiez franchir. Aux prochains examens, l'on pourra constater les résultats obtenus.

3^o Plusieurs instituteurs ayant, dans leur rapport annuel, fait des observations relativement au mobilier et au matériel scolaires, M. l'Inspecteur les interpelle les uns après les autres, afin de savoir si les améliorations désirées ont été exécutées d'une manière satisfaisante. Presque tous répondent affirmativement, et l'on passe sans incident à la question suivante.

4^o C'est l'époque de la réouverture de l'école de perfectionnement, nous dit M. l'Inspecteur. A cet effet, je renouvelle les observations que j'ai faites toutes les années.

a) Partout où la chose est possible, les cours de perfectionnement doivent avoir lieu pendant la journée.

b) Chaque instituteur doit préparer pour ces cours un ordre du jour, un programme et un registre des absences et des notes. »

M. Bæchler s'élève vivement contre les instituteurs qui font l'école le dimanche. Il estime que la sanctification du jour du Seigneur est un précepte pour les instituteurs aussi bien que pour les autres classes de la population. Au reste, la chose n'est pas possible dans chaque paroisse, et la proximité de communes où l'école a lieu le dimanche après-midi est un embarras pour quelques régents.

« Je crois, dit M. Uldry, à Matran, que les cours de perfectionnement sont une corvée pour les instituteurs qui doivent les tenir le dimanche, mais il faut se rendre aux circonstances.

M. le Président : — Il appartient aux Commissions scolaires de fixer les heures et les jours où doit se faire l'école de perfectionnement ; toutefois, il est de règle que ces cours doivent avoir lieu pendant la journée. Je tiendrai ferme sur ce point. J'ai pu me convaincre qu'il est préférable, tant au point de vue moral qu'intellectuel, de ne pas convoquer des jeunes gens dans la soirée. Ceux

d'entre vous qui sont dans le cas de tenir ces cours le dimanche peuvent les diviser en deux séances, dont l'une avant et l'autre après les Vêpres, ainsi que cela se pratique sans inconvenient dans quelques localités. »

5^e Permettez-moi de signaler encore les recommandations suivantes faites par M. le Président.

a) Le *Journal de classe* doit être tenu à jour avec ordre, et d'une manière complète et détaillée.

b) Le *Registre matricule* est d'une grande importance; c'est pour ainsi dire le seul que vous conserverez; aussi, je ne saurais assez vous recommander d'en soigner la tenue.

c) J'insiste à nouveau sur un registre journalier des notes et de classification des élèves.

6^e M. Marguet, instituteur de Vuisternens, prend ensuite la parole : « Ne serait-il pas possible et avantageux d'intéresser les parents aux examens scolaires ? »

Il est de votre devoir, répond M. l'Inspecteur, d'intéresser les parents à l'école. Vous pouvez, par exemple, leur recommander la surveillance des enfants pendant qu'ils font leurs devoirs; vous devez en outre exiger que le père ou la mère signe régulièrement les témoignages trimestriels de leurs enfants. Je crois que vous n'obtiendrez pas davantage.

7^e M. l'Inspecteur nous recommande ensuite les conférences régionales libres.

8^e Il y a des classes qui se sont procuré des tableaux d'Histoire-Sainte, d'histoire nationale, d'agriculture ou de sciences naturelles. On ne saurait trop recommander de les imiter. Chaque école pourrait aussi se procurer le tableau de calcul de Reinhart, édité par la maison *Schmidt-Franke et Cie*, à Berne. Ce tableau ne supplante aucune méthode, aide à toutes au contraire, et constitue une économie de temps et de paroles.

L'assemblée émet le vœu que le Dépôt central du matériel indique les tableaux qu'il tient à notre disposition et qu'il complète, au besoin, la collection.

9^e M. le Président recommande les manuels suivants pour la composition :

a) Robyns. Cours élémentaire de style. Partie du maître, de l'élève.

b) Henry et Defoin. Composition littéraire.

Ces deux ouvrages dont les auteurs sont belges, peuvent rendre d'excellents services, mais n'oublions pas que le meilleur ouvrage sera toujours le maître lui-même.

10^e Enfin, pour clore cette laborieuse séance, M. l'Inspecteur nous fait les recommandations suivantes :

a) Je ne saurais assez vous recommander les cours de perfectionnement; voici, à ce propos, quelques directions :

1. *Lecture*: Exigez une lecture courante et un compte rendu juste et libre. Lisez souvent vous-même afin que votre exemple serve à l'élève. Le compte rendu libre est préférable au compte rendu textuel.

2. *Composition*: Graduez les sujets selon la force des jeunes gens. On peut généralement diviser sa classe en deux cours :

1^o Les forts;

2^o Les faibles.

La première division s'occupe de la reproduction et surtout de

l'imitation de divers sujets un peu difficiles, ainsi que de la rédaction libre des sujets que vous proposerez.

La deuxième division ne pouvant voler de ses propres ailes, fait d'abord des copies de lettres simples et faciles, puis les reproduit. Elle en arrive peu à peu à une imitation plus ou moins libre. Intéressez vos élèves par l'actualité de vos sujets.

3. *Calcul oral* : Ici, il faut surtout être pratique. Vous pourriez vous procurer les cartes de calcul oral et écrit éditées à Berne par Reinhart. Le *Bulletin pédagogique* publiera aussi quelque chose sur la matière. Les élèves doivent être familiarisés avec les opérations usuelles et les fractions les plus simples.

4. *Calcul écrit* : Chaque élève a une série à résoudre. Outre la résolution de problèmes pratiques, il est nécessaire que les élèves sachent le calcul des opérations simples et décimales. Il doit connaître en outre les fractions ordinaires les plus usuelles. Le calcul du tant %, du tant ‰ est de toute nécessité. Le mesusage des surfaces et des volumes doit faire partie du programme des cours de recrutables. Il est en outre des opérations simplifiées, des procédés expéditifs qui seront d'un grand secours aux jeunes gens, tant pour le calcul oral que pour les opérations écrites.

5. *Connaissances civiques* : L'histoire s'apprend par la lecture et l'exposé du maître. Prendre d'abord les grands faits et les grandes lignes. Il ne faut pas oublier que l'emploi de la carte est indispensable pour chaque leçon, et que l'histoire, la géographie et l'instruction civique doivent marcher de front.

b) Ecole du jour :

1^o Le livre de lecture du 2^e degré contient un grand nombre de chapitres qui peuvent servir à des exercices de composition. Telles sont les pages 25, 30, 35, 40, 41, 44, 47, 57, 62, 71, 73, etc. Il suffit de voir ces morceaux pour se convaincre que les uns peuvent être imités, d'autres reproduits, et tous servir à de nombreux exercices oraux de style. Le *Bulletin pédagogique* publiera d'ailleurs prochainement un article sur cette matière si importante de l'enseignement de la langue.

Le temps s'écoule rapidement, et les tractanda ne sont pas épuisés. Il resterait encore à faire une visite au *Musée pédagogique*, mais M. le Président nous engage à la faire chacun en particulier, selon le temps dont nous pouvons disposer. Enfin, après quelques mots sur l'épargne scolaire, M. l'Inspecteur lève la séance, non sans remercier les instituteurs de leur attention soutenue et de leur bonne volonté.

Le secrétaire :

Eug. BRUNISHOLZ, à Rueyres-Saint-Laurent.

Les changements d'adresse, pour être pris en considération, devront être accompagnés d'un timbre de 20 centimes. (S'adresser à M. Villard, instituteur à Fribourg.)
